



14 Santé

Formulaire de demande d'intégration à la liste des réviseuses et réviseurs en codage médical

13 mars 2026

Neuchâtel, 2026

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)	Concept de mise en page:	Section PUB
Renseignements:	Secrétariat de codage : codeinfo@bfs.admin.ch	Copyright:	OFS, Neuchâtel 2026 Reproduction autorisée seulement avec l'accord préalable des auteurs
Rédaction:	Domaine Classifications médicales	Téléchargement :	www.statistiques.ch
Série:	Statistique de la Suisse		
Domaine:	14 Santé		
Langue du texte original:	Allemand		

Les personnes qui souhaitent effectuer des révisions de cas de codage pour les domaines spécialisés des Somatiques aigus selon SwissDRG, de la psychiatrie selon TARPSY ou de la réadaptation selon ST Reha sont tenues de déposer une demande d'inscription sur la liste des réviseurs auprès de l'OFS.

Conformément au point 3 des Règlements concernant l'exécution de la révision du codage de la Somatique aiguë sous SwissDRG (depuis le 1er janvier 2012), de la Psychiatrie sous TARPSY (depuis le 1er janvier 2018) et de la Réadaptation sous ST Reha (dès le 1er janvier 2022), établis par les partenaires tarifaires, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a été chargé de tenir une liste des réviseuses et réviseurs à jour.

Le contenu de la liste est mis à jour en permanence. Une fois que l'OFS a examiné la demande et constaté que les informations fournies sont complètes et correctes sur le plan formel, le demandeur est inscrit sur la liste.

Une fois les réviseurs inscrits sur la liste, leurs inscriptions y restent.

Les personnes inscrites sur la liste des réviseurs sont tenues de signaler à l'OFS, dans un délai d'un mois, tout changement (p. ex. changement d'adresse, cessation de l'activité de réviseur, etc.) **à l'aide du formulaire de demande**. Les données qui s'avèrent obsolètes sont supprimées par l'OFS sans préavis.

L'OFS vérifiera que les demandes d'inscription soient complètes, mais il n'est pas de sa responsabilité de vérifier l'existence d'éventuels conflits d'intérêts. Les partenaires contractuels sont chargés de vérifier ce point et de demander des informations supplémentaires au besoin.

Les documents suivants doivent être joints au formulaire de demande :

- Copie du **brevet fédéral** ou d'un **certificat d'équivalence**

Les demandes d'équivalence au brevet fédéral doivent être adressées à la Commission d'examen de l'examen professionnel fédéral de spécialiste en codage médical avec toute la documentation nécessaire.

Il est de la responsabilité du réviseur/de la réviseuse d'apporter à l'OFS les preuves d'une équivalence.

Secrétariat de la Commission d'examen de l'examen professionnel fédéral de spécialiste en codage
Hintere Bahnhofstrasse 32
5000 Aarau
Suisse
Téléphone : +41 62 926 90 00
E-mail : info@hplus-bildung.ch

- **Attestation de l'employeur** ou des derniers employeurs confirmant que le demandeur a travaillé au moins trois ans à temps plein (100 %) dans le domaine du codage médical
- Pour la révision sous TARPSY : copie du **certificat d'une formation continue en psychiatrie dans le domaine du codage** ou d'une expérience professionnelle d'au moins un an en psychiatrie (taux d'occupation de 100 %)
- Pour la révision sous ST Reha : copie du **certificat d'une formation continue spécifique à la réadaptation dans le domaine du codage** ou d'une expérience professionnelle d'au moins un an en réadaptation (taux d'occupation de 100 %)

La vérification et le traitement du formulaire de demande ainsi que des documents joints ne sont possibles que si tous les champs obligatoires sont remplis correctement et dans leur intégralité.

Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de l'OFS – Section Classifications médicales – Liste des réviseuses et réviseurs suisses en codage médical - [Réviseuses et réviseurs suisses du codage médical – Liste, formulaire, informations](#), ainsi que dans les règlements en vigueur de SwissDRG AG pour la révision du codage sous SwissDRG, TARPSY, ST Reha : [SwissDRG SA](#).

Tous les champs marqués d'un * sont obligatoires.

1. Type de demande

Date de la demande* (JJ.MM.AAAA)	
Objet*	☐ Inscription sur la liste des réviseuses et réviseurs en codage médical ☐ Modification des données saisies ☐ Radiation de la liste des réviseuses et réviseurs en codage médical

2. Données administratives

Prénom et nom du demandeur*	
Adresse du demandeur*	Ajouter l'adresse à la liste des réviseurs ? ☐ oui ☐ non

Numéro de téléphone*	
E-mail*	
Langue de révision (plusieurs réponses possibles)*	☐ Français ☐ Allemand ☐ Italien
Demande de révision des domaines spécialisés*	☐ Somatique aiguë - SwissDRG ☐ TARPSY - Psychiatrie ☐ ST Reha - Réadaptation
Date d'obtention du brevet fédéral de codeur médical / codeuse médicale*	
Diplôme équivalent / Attestation d'équivalence* <ul style="list-style-type: none"> ▪ Titre du diplôme ▪ Date d'obtention 	
Région(s) de travail (plusieurs réponses possibles)	
Confirmation de l'employeur que le demandeur a travaillé au moins 3 ans à temps plein (taux d'occupation de 100 %) dans le domaine du codage médical.*	☐ oui ☐ non
Formation continue spécifique à la psychiatrie dans le domaine du codage (taux d'occupation de 100 %)*	☐ oui ☐ non
Au moins 1 an d'expérience professionnelle en psychiatrie*	☐ oui ☐ non
Formation continue spécifique à la réadaptation dans le domaine du codage (application des règles de codage pour les instruments de mesure en réadaptation : ADL, CIRS, test de marche de 6 minutes (codes CHOP AA.-) / exigences ANQ pour les instruments de mesure en réadaptation)*	☐ oui ☐ non
Au moins 1 an (taux d'occupation de 100 %) d'expérience professionnelle dans le domaine de la réadaptation*	☐ oui ☐ non

3. Confirmation*

En sélectionnant les champs suivants, le demandeur confirme qu'il remplit les conditions requises. Le demandeur confirme disposer, dans la langue sélectionnée ci-dessus, des connaissances linguistiques requises au point 3 du règlement pour la révision du codage sous SwissDRG, du règlement pour la révision du codage sous TARPSY et du règlement pour la révision du codage sous ST Reha, qui sont nécessaires à la révision des cas de codage.

- ☐ oui
☐ non

Le demandeur s'engage à suivre régulièrement des formations continues.

- ☐ oui
☐ non

Le demandeur s'engage à communiquer à l'OFS tout changement (changement d'adresse, cessation d'activité en tant que réviseur, etc.) dans un délai de 30 jours.

- ☐ oui
☐ non

Le demandeur confirme qu'il peut justifier d'au moins 50 % d'activité dans le domaine du codage pour l'année des données à réviser (révisions, codage à l'hôpital, formations continues, etc.).

- ☐ oui
☐ non

Le demandeur déclare accepter la publication de son adresse dans la liste des réviseurs du codage médical publiée sur le site web de la classification médicale de l'OFS et confirme la responsabilité de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations fournies.

- ☐ oui
☐ non

4. Remarques